PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 12 décembre 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

modifiant certaines dispositions du Code de la santé publique relatives à la profession d'aide-orthoptiste.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

La dénomination d' « aide-orthoptiste » est remplacée par celle de : « orthoptiste » dans les intitulés du titre III-1 du Livre IV du Code de la santé publique et du chapitre II de ce même titre ainsi que dans les articles L. 504-3 à L. 504-6.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1972.

Le Président, Signé: Alain POHER.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 2627, 2687 et in-8° 698.

Sénat: 88 et 103 (1972-1973).